

Monsieur Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 7 juillet 2021

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 de notre règlement interne, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration.

Beaucoup d'aidants, des personnes assurant l'encadrement de leurs proches dépendants, sont périodiquement à la recherche de lits de vacances pour les personnes dont ils s'occupent pour pouvoir profiter eux-mêmes de courts temps de repos bien mérités.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration :

- Nous aimerions savoir de Madame la Ministre, de combien de lits de vacances disposent actuellement les centres intégrés pour personnes âgées, les maisons de soins et le cas échéant d'autres structures ?
- Quelle est l'étendue de la demande de la part des aidants ?
- Existe-t-il une liste nationale des lits de vacances ?
- Quels sont, le cas échéant, les projets en vue de rapprocher cette offre de la demande ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.



Mars Di Bartolomeo  
Député



Simone Asselborn-Bintz  
Députée



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Famille, de l'Intégration  
et à la Grande Région

Luxembourg, le 22 juillet 2021

Le Ministre de la Famille et de  
l'Intégration  
à  
Monsieur le Ministre aux Relations avec  
le Parlement

Dossier suivi par :  
Dominique Faber  
Tél. : 247 86540

Réf. : 2021/4055

**Concerne :** question parlementaire n°4625 de Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo et de Madame la Députée Simone Asselborn-Bintz.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région à la question parlementaire n°4625 de Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo et de Madame la Députée Simone Asselborn-Bintz, en vous priant de bien vouloir assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Ministre de la Famille et de l'Intégration



Corinne CAHEN

**Réponse du ministre de la Famille et de l'Intégration à la question parlementaire n° 4625 de Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo et de Madame la Députée Simone Asselborn-Bintz relative aux lits court séjour ("lits de vacances") proposés dans les structures d'hébergement pour personnes âgées**

**1)**

Le rapport d'activité 2020 du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région présente la situation au 31.12.2020<sup>1</sup> comme suit:

*« [...] Les 30 centres intégrés pour personnes âgées sont gérés par 16 gestionnaires et disposent d'une capacité d'accueil totale de 3 936 lits, **dont 28 lits court séjour.***

*Les 22 maisons de soins sont gérées par 14 gestionnaires et disposent d'une capacité d'accueil totale de 2 486 lits, **dont 11 lits court séjour.***

*Les 12 logements encadrés sont gérés par 9 gestionnaires et disposent d'une capacité d'accueil totale de 789 lits, **dont 20 lits court séjour.** »*

**2)**

Il a été constaté qu'en 2020, en raison de la pandémie de la Covid 19, la plupart des lits court séjour n'ont pas été occupés. Cependant, en temps normal, les demandes d'admissions pour des lits court séjour sont importantes et varient en fonction de la période de l'année.

Le concept de prise en charge court séjour permet d'offrir un encadrement adapté à différents types de situations avec lesquelles, soit les personnes âgées, soit leur entourage familial peuvent être confrontés, à savoir :

- préparation du retour au domicile après une hospitalisation ;
- séjour de vacances pour supporter l'aidant informel;
- séjour temporaire en tant que phase test pour le long séjour.

**3)**

Le relevé des services pour personnes âgées, téléchargeable via [www.luxsenior.lu](http://www.luxsenior.lu), indique le nombre de lits court séjour par structure d'hébergement et présente un tableau récapitulatif des structures d'hébergement pour personnes âgées. D'ailleurs, dans le cadre du projet de loi N° 7524 et du registre des services pour personnes âgées, il est prévu d'afficher le nombre de lits court séjour par structure d'hébergement.

---

<sup>1</sup> <https://mfamigr.gouvernement.lu/de/publications>

4)

Des structures d'hébergement incluant des lits court séjour sont actuellement en cours de planification.